



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 12 JUIN 2023 -

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation : 30/05/2023

Le Lundi douze juin deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.

Etaient présents : JEZEQUEL Jean, LE FOLL Sylvie, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, ROHOU Gilles, QUELENNEC Marie-Françoise, OULHEN Jean-François, Maryse MIOSSEC, MONSIGNY Bertrand, PRIGENT Yolande, PAUGAM Jean-Luc, ROLLAND Laëtitia

Absents excusés: /

Secrétaire de Séance: Sylvie LE FOLL

En début de séance, une présentation des compétences et missions exercées par le Syndicat Mixte de l'Horn sur la Commune de PLOUGOURVEST est faite par Monsieur Arnel GENTIEN, chargé de missions agricole et par Monsieur Nicolas CADIOU, vice-président du Syndicat.

Le syndicat de l'Horn regroupe 19 communes et 3 EPCI (soit 41 000 habitants). Son rôle est la production et transport d'eau potable sur son territoire, interconnexion, protection et amélioration de la ressource en eau, traitement des boues des stations d'épuration... Diverses actions sont menées pour un retour au bon état écologique des rivières avec une volonté de baisser le taux de nitrates et pesticides sur l'Horn et Guillec, le SMH ambitionne également de rouvrir la prise d'eau sur l'Horn dès que possible. Ces actions sont menées en collaboration avec les agriculteurs du territoire à travers la gestion de la fertilisation, optimisation de la couverture des sols, pâturage des zones humides, protection des cours d'eau et zones humides, gestion des rejets de serres, accompagnement individualisé sur le désherbage mécanique, gestion bocagère (création de talus).

Actuellement, 4 exploitations agricoles de la commune sont engagées dans un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux en collaboration avec le Syndicat de l'Horn sur 6 exploitations éligibles.

La volonté du Syndicat de l'Horn est de sensibiliser les élus, agriculteurs, industriels mais aussi les particuliers sur les bonnes pratiques à adopter sur l'utilisation de l'eau, son entretien mais aussi son état écologique."

Ordre du jour :

- 1 ♦ *Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 2 Mai 2023,*
- 2 ♦ *Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales,*
- 3 ♦ *Situation de travaux,*
- 4 ♦ *Organisation des services communaux durant les congés d'été,*
- 5 ♦ *Subventions communales 2023 aux Associations,*
- 6 ♦ *Point sur les Fêtes communales du 24 juin 2023,*
- 7 ♦ *Info: Jurés d'assises 2024,*
- 8 ♦ *Questions diverses.*

Monsieur le Maire demande de rajouter quatre points à l'ordre du jour :

- *Travaux de raccordement basse tension, éclairage public et Télécom au lotissement du Moulin*
- *Création d'un nouveau lotissement communal*
- *Frais de scolarité pour les écoles bilingues*
- *Frais de fonctionnement pour le pole enfance- espace Simone Veil*

Accord unanime des membres du Conseil pour ces modifications.

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Mai 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 02/05/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02/05/2023.

2- Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales

Monsieur le maire a fait le point sur les différentes commissions extra-communales.

3- Situation de travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours de la commune :

- Le fleurissement du bourg a été réalisé par les agents communaux et ont également installé devant la mairie la charrette de l'ancien agent communal utilisée après-guerre. Monsieur le Maire alerte également sur des incivilités à travers l'arrachage de fleurs au bourg.

- l'entretien des terrains de foot est en cours avec l'entreprise Jo Simon.

- Un point est fait sur les travaux en cours de la salle intergénérationnelle au Pouldu : l'entreprise PERAN qui procède aux travaux de gros œuvre a achevé sa 1^{ère} tranche des travaux début Juin.

Les travaux de charpente sont en cours avec l'entreprise QUEINNEC.

Une visite de chantier est prévue à l'issue du Conseil Municipal

- Lotissement du Moulin : les travaux sont en cours. Le terrassement et l'empierrement sont réalisés. Les travaux de canalisations vont débiter semaine prochaine.

Sylvie LE FOLL informe de la circulation de plus en plus importante rue de l'Etang et de la vitesse des véhicules. Une réflexion devra être faite pour ralentir les véhicules et sécuriser les piétons.

4- Lotissement du Moulin : travaux de raccordement basse tension, éclairage public et télécom

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Raccordement basse tension, éclairage public et télécom - Lotissement du Moulin (14 Lots - Rue de l'Etang).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plougourvest afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	30 000,00 € HT
- Réseaux BT, HTA	21 500,00 € HT
- Extension éclairage public - Génie civil	5 000,00 € HT
- Extension éclairage public	25 500,00 € HT
- Génie civil - infrastructure telecom	19 000,00 € HT
Soit un total de	101 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 54 875,00 €

⇒ Financement de la commune :

- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Extension éclairage public - Génie civil	5 000,00 €
- Extension éclairage public	22 125,00 €
- Génie civil - infrastructure télécom	22 800,00 €
Soit un total de	49 925,00 €

Conformément au Règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le montant de la participation de la commune aux travaux de génie civil sur le lotissement et/ou d'infrastructure Télécom est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 22 800,00 € TTC. Les travaux de génie civil sur le lotissement et/ou d'infrastructure Télécom sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération de desserte des réseaux du Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de réalisation des travaux et accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 49 925,00 €.

5- Création d'un nouveau lotissement communal : validation du plan et lancement du permis d'aménager

Vu la révision de la carte communale approuvée par arrêté préfectoral n°29-2022-02-22-00007 en date du 22 février 2022 et rendue exécutoire le 7 mars 2022 définissant le nouveau périmètre des parcelles constructibles,

Suite à l'acquisition de la parcelle AB n° 7- 141 et 142 et appartenant aux consorts Conseil,

Vu la possibilité de créer un nouveau lotissement communal,

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent le projet de réalisation d'un lotissement communal avec le lancement d'environ 16 lots situés à Coativellec.

Les membres du Conseil décident de nommer le nouveau Lotissement comme suit: **Lotissement des Genêts** et autorisent Monsieur le Maire à déposer l'autorisation d'aménager pour le Lotissement des Genêts.

Le conseil municipal retient également l'offre de la société ING CONCEPT de LANDIVISIAU pour assurer les missions d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement communal.

Ces missions comprennent l'étude et conception pour 600€ HT; Urbanisme (dossier du permis d'aménager) pour 5 000€ HT et 1 800€ HT pour l'intervention de l'architecte JORAND& MONGKHOUN; la maîtrise d'œuvre (travaux de viabilisation) pour 10 000€ HT; Environnement (loi sur l'eau) pour 3 000€ HT; soit un total d'honoraires de **20 400 € HT**.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

6- Personnel communal : - Organisation des services communaux durant les congés d'été

Monsieur le Maire fait le point avec les élus sur le personnel communal et le fonctionnement des différents services communaux durant les congés d'été.

7- Subventions communales 2023 aux associations

Monsieur le Maire rappelle le principe d'attribution des subventions communales. Chaque association a reçu début avril, un formulaire de demande à remplir reprenant : - le bilan d'activité - la situation financière - le nombre d'adhérents - les projets de l'association et leurs souhaits

Concernant l'ALSH Familles Rurales de Plougourvest- Bodilis- Plougar, au vu des finances de l'association, la subvention totale s'élève à 85 000€ répartie pour 50% au prorata de la population communale et pour 50% sur la moyenne de fréquentation des 3 dernières années, soit pour Plougourvest : 34 555.27 € / Bodilis : 33 604.99 € / Plougar: 16 839.73 €. Deux acomptes de 10 000 € ont déjà versé en janvier et Mai 2023 sont à déduire.

Ainsi présenté, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer les subventions suivantes, à l'unanimité, aux associations qui en ont fait la demande :

ORGANISMES	2023
Etoile Filante Foot	1 200,00 €
Etoile Filante Hand	1 150,00 €
Club des Aînés	200,00 €
Société de chasse	200,00 €
Club de Gym	200,00 €
Dance Country	300,00 €
Familles Rurales	34 555.27€
Point Lecture	2 000,00 € en livres + 400€ en frais de fonctionnement
Plougourvest en Fête	400,00 €
C.C.J.A Jeunes Agriculteurs du Canton	75,00 €

Vie Libre	75,00 €
Croix d'or	75,00 €
Don du sang	100,00 €
Accidentés du travail - FNATH	100,00 €
A.R.T	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Association "Présence Ecoute Morlaix"	100,00 €
Leucémie Espoir 29	100,00 €
France Alzheimer	100,00 €
TOTAL GENERAL	41 630.27 €

8- Attribution d'une subvention exceptionnelle suite à l'organisation du tournoi de l'Etoile

Suite à l'organisation du tournoi de l'Etoile pour les catégories U11 à U13 le Samedi 27 mai dernier sur la Commune,
Suite à l'investissement du club de football de Plougourvest pour la bonne organisation de ce tournoi regroupant plusieurs clubs de jeunes,
Suite à la volonté de la commune de promouvoir le football pour les jeunes de la commune,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ par l'association Etoile Filante de Football de PLOUGOURVEST.

9- Participation aux frais de fonctionnement pour 2023 à l'Espace Simone Veil

Suite aux différents entretiens avec l'Ecole Notre Dame de Plougourvest et l'ALSH,
Suite à la hausse des coûts de l'entretien du bâtiment Espace Simone Veil : coût de l'énergie en forte hausse et produits d'entretien,
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident de solliciter un montant de participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2023 de l'Espace Simone Veil comme suit :

- Ecole Notre Dame de Plougourvest : 1 500€/an
- Familles Rurales Bodilis-Plougar-Plougourvest : 300 €/an

10- Participation financière aux frais de scolarité des écoles proposant un enseignement bilingue

Monsieur le Maire expose que les nouvelles dispositions législatives inscrites dans la loi MOLAC rendent la participation financière des communes de résidence désormais obligatoire, dès lors que la commune de résidence de l'élève ne dispose pas sur son territoire d'école dispensant un enseignement de langue régionale.

Monsieur le Maire précise que 2 enfants sont scolarisés à l'Ecole Notre Dame de Lambader à PLOUVORN (1 enfant en maternelle et 1 enfant en primaire).

Compte tenu de l'absence de classes bilingues dans l'école privée de Plougourvest et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette contribution financière obligatoire et décident de verser à l'école susmentionnée, la participation financière aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 805.80€/enfant/an.

11- Point sur les fêtes communales du 24/06/2023

Romain JEZEGOU fait le point avec les élus sur l'organisation de la Fête communale le samedi 24 juin avec la fête du Vélo pour les enfants de la commune et à partir de 19h ; apéro-barbecue-tombola gratuits pour les habitants de la commune. Romain JEZEGOU demande que chaque élu soit présent pour organiser cette fête dans les meilleures conditions.

12- Info sur les jurés d'assises 2024

Suite au tirage au sort le 17 mai dernier, les jurés d'assises 2024 pour la commune sont:

- > Madame GUERCIO Graziella
- > Monsieur ABALLEA Clément
- > Monsieur WEILLER Eric

13- Visite de chantier à la salle intergénérationnelle du Pouldu

Monsieur le Maire propose une visite de chantier de la salle intergénérationnelle du Pouldu aux membres du Conseil afin de faire le point sur l'évolution des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20h45 sur le site du Pouldu.

Secrétaire de Séance
Sylvie LE FOLL

Remarques

NEANT

Signatures



Monsieur le Maire
Jean JEZEQUEL

Remarques

NEANT

Signatures

